

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Producteurs de bovins  
de la Chaudière-Appalaches-Sud

Mercredi 12 février 2020  
Hôtel Le Journal, Saint-Joseph  
À compter de 10 h

### PROCÈS-VERBAL

Présences : 37 productrices et producteurs et 4 intervenants

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur motion dûment proposée par M. Sébastien Vachon, appuyée par M. Stéphane Poulin, l'assemblée est déclarée ouverte.

#### **2. MOT DE BIENVENUE**

Le président, M. Sylvain Bourque, remercie les producteurs présents de s'être déplacés à leur assemblée annuelle. Il présente les invités : M. André Roy, directeur général des Producteurs de bovins du Québec, M. Jean-Thomas Maltais, membre de l'exécutif des PBQ et M. Jean Lambert, 1<sup>er</sup> vice-président à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

#### **3. ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

Le secrétaire d'assemblée, M. François Gamache, effectue une lecture abrégée des procédures d'assemblées.

Sur motion dûment proposée par M. Jules Côté et appuyée par M<sup>me</sup> Thérèse G. Carbonneau, il est unanimement résolu d'adopter les procédures d'assemblées délibérantes.

#### **4. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCAION**

M. François Gamache lit l'avis de convocation. Sur motion dûment proposée par M. Sébastien Vachon et appuyée par M. Stéphane Poulin, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

#### **5. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR**

Le secrétaire d'assemblée lit l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par M. Jules Côté et appuyée par M. Pier-Olivier Samson, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en laissant le point *Divers* ouvert.

#### **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 FÉVRIER 2019**

Le secrétaire effectue une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 février 2019. Il est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Pier-Olivier Samson, appuyée par M. Pierre-Luc Nadeau.

## **7. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Le secrétaire dresse un portrait des activités tenues par le Syndicat en 2019. Il invite les producteurs à consulter le document de suivi des résolutions qui se trouve dans leur pochette.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Rosanne Pratte appuyée par M. Pier-Olivier Samson, il est résolu d'adopter le rapport d'activités.

## **8. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER**

Le président, M. Sylvain Bourque, présente les états financiers du Syndicat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. L'état des résultats montre un excédent de 2 565 \$. L'actif net du Syndicat est de 40 220 \$.

Sur proposition de M. Sébastien Vachon, appuyée par M. Stéphane Poulin, le rapport financier est adopté unanimement.

## **9. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE**

Sur proposition de M. Jules Côté, appuyée par M. Pierre-Luc Nadeau, il est résolu de nommer la même firme comptable que celle qui a préparé les états financiers 2019, c'est-à-dire le SCF Chaudière-Appalaches Inc.

## **10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX DU SYNDICAT**

Le secrétaire effectue une lecture des procédures d'élection. Sur proposition de M. Bertrand Gagné, appuyée par M<sup>me</sup> Thérèse G. Carbonneau, il est résolu d'adopter les procédures d'élection.

Sur proposition de M. Stéphane Poulin, appuyée par M. Pierre-Luc Nadeau, il est résolu que M. Jean-Thomas Maltais, M. François Gamache, M. André Roy et M<sup>me</sup> Valérie Boucher soient nommés respectivement président, secrétaire et scrutateurs d'élection.

Le président d'élection, M. Jean-Thomas Maltais, mentionne que les postes #3, #4 et #5 sont en élection, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat est d'une durée de deux ans.

**Poste # 3 : Secteur MRC des Etchemins** (en remplacement de M. Pier-Olivier Samson)  
M. Stéphane Poulin propose **M. Pier-Olivier Samson** et M. Luc Turmel l'appuie. Aucune autre candidature n'est effectuée pour ce poste. Le président d'élection demande à M. Samson s'il accepte sa nomination. Celui-ci accepte et il donc est déclaré réélu.

**Poste # 4 : Secteur MRC de La Nouvelle-Beauce** (en remplacement de M. Réjean Turgeon)  
M. Jules Côté propose **M. Réjean Turgeon** et M. Pier-Olivier Samson l'appuie. Aucune autre candidature n'est effectuée pour ce poste. M. Turgeon est absent, mais il avait envoyé une note écrite au secrétaire pour signifier son intérêt à occuper le poste. Le président d'élection déclare donc M. Turgeon réélu.

**Poste # 5 : Secteur MRC de Robert-Cliche** (en remplacement de M. Stéphane Poulin)  
M<sup>me</sup> Thérèse G. Carboneau propose **M. Stéphane Poulin** et M. Sébastien Vachon l'appuie. Aucune autre candidature n'est effectuée pour ce poste. Le président d'élection demande à M. Poulin s'il accepte sa nomination. Celui-ci accepte et il donc est déclaré réélu.

Sur proposition de M. Pier-Olivier Samson, appuyée par M. Sébastien Vachon, il est résolu de clore la période d'élection.

#### **11. MOT DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT**

M. Sylvain Bourque s'adresse aux producteurs bovins. Il remercie en premier lieu les administrateurs du Syndicat pour leur implication. Il souligne également la contribution des représentants aux différents comités de mise en marché provinciaux, ils représentent très bien les producteurs de la région, ils ont à cœur la défense de leurs intérêts.

M. Bourque poursuit en parlant de différents dossiers tels que l'opinion publique envers la viande rouge, les programmes de sécurité du revenu, la mise en marché des bovins de réforme et des petits veaux laitiers. Il ne faut jamais relâcher la pression. La production bovine est une production durable qui sert l'économie du Québec.

#### **12. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE OU OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE GROUPE RÉGIONAL AU PLAN CONJOINT**

Sur motion dûment proposée par M. Sébastien Vachon et appuyée par M. Jimmy Prévost, il est unanimement résolu d'ajourner l'assemblée syndicale et d'ouvrir l'assemblée de groupe régional au Plan conjoint.

#### **13. DOSSIERS D'ACTUALITÉ AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC**

MM. Jean-Thomas Maltais et André Roy font un résumé des dossiers sur lesquels les PBQ ont travaillé dans la dernière année. Il fut question notamment de la viande végétale (Beyond Meat), du nouveau règlement sur le transport du bétail, des rencontres politiques avec le ministre de l'Agriculture et du plan de durabilité.

Une période d'échange a lieu où l'enjeu du nouveau règlement sur le transport est soulevé. Un producteur avance l'idée de construire des abattoirs plus proches afin d'éviter les contraintes du règlement.

#### **14. CONSULTATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS SUR UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT**

MM. Jean-Thomas Maltais et André Roy expliquent le contexte de la consultation menée présentement dans toutes les régions du Québec.

La dernière hausse de la contribution de base au Plan conjoint remonte à 2011. Le conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec et les membres des comités de mise en marché ont récemment adopté un nouveau plan de financement (2021-2025) qui permettra aux producteurs de bovins de s'assurer d'avoir une organisation collective solide pour les représenter, pour défendre leurs intérêts et pour obtenir des résultats concrets et profitables pour eux. Les modalités sont les suivantes :

Secteur laitier :

- Une hausse de 1,01 \$ par veau laitier mis en marché, applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Une hausse de 2,11 \$ par bovin de réforme mis en marché, applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Secteur veau d'embouche (producteurs vache-veau) :

- Une hausse de 81 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,75 \$ de la contribution par veau d'embouche mis en marché, applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Secteur bouvillon d'abattage :

- Une hausse de 248 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,50 \$ de la contribution par bouvillon d'abattage mis en marché, applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Secteurs veau de lait et veau de grain :

- Une hausse de 48 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,75 \$ de la contribution par veau de grain et veau de lait mis en marché, applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Producteurs mettant en marché douze bovins ou moins par année :

- La mise en place d'une contribution annuelle par entreprise de 195 \$ pour un producteur de bovins mettant en marché 12 bovins ou moins par année, applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Plusieurs questions sont soulevées par les producteurs présents dans la salle. Un producteur de bouvillons trouve l'augmentation élevée pour les producteurs de son secteur. On questionne aussi la représentativité du bovin, certains producteurs trouvent que le bovin est peu défendu par rapport au lait au sein de l'UPA.

Les producteurs passent au vote. Ils doivent répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante :

*« Êtes-vous en accord avec la recommandation du conseil d'administration des PBQ sur le plan de financement 2021-2025 du Plan conjoint applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021? »*

Sur motion dûment proposée par M. Luc Turmel et appuyée par M. Sébastien Vachon, il est unanimement résolu de tenir un vote secret.

Le vote se tient et le résultat est :

Oui : 25  
Non : 9  
Bulletin rejeté : 1

Le résultat de la consultation est donc favorable à une hausse de la contribution de base au Plan conjoint.

Sur motion dûment proposée par M. Danny Paré et appuyée par M<sup>me</sup> Colette Gagné, il est unanimement résolu de détruire les bulletins de vote.

Point devancé,  
numéro de  
séquence  
d'origine conservé

## **16. AJOURNEMENT**

Sur motion dûment proposée par M. Sébastien Vachon, appuyée par M. Jules Côté, il est unanimement résolu d'ajourner l'assemblée pour la période du dîner.

Point devancé,  
numéro de  
séquence  
d'origine conservé

## **17. RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE RÉGIONAL AU PLAN CONJOINT**

Sur motion dûment proposée par M. Sébastien Vachon, appuyée par M. Stéphane Poulin, il est unanimement résolu de réouvrir l'assemblée générale du groupe régional au Plan conjoint.

## **15. DOSSIERS D'ACTUALITÉ À LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

M. Jean Lambert, 1<sup>er</sup> vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, parle des dossiers qui retiennent l'attention présentement à la Fédération régionale. Il parle notamment de la proposition du MAPAQ en matière de taxation foncière, des augmentations de primes au niveau des assurances agricoles, des milieux humides et hydriques, du *Règlement sur les exploitations agricoles* et d'entretien des cours d'eau.

## **18. ATELIERS PAR SECTEUR DE PRODUCTION**

Le secrétaire mentionne les salles où auront lieu les ateliers. Il rappelle également les conditions d'admissibilité des membres et substitués aux Comités de mise en marché (CMM) provinciaux. Les producteurs se regroupent en trois ateliers : Bouvillon d'abattage (BA), Veau d'embouche (VE) et Bovin de réforme (BR). Il n'y a pas assez de producteurs de veau de lait (VL) ou de veau de grain (VG) pour faire des ateliers dans ces deux secteurs de production. Les ateliers débutent à 14 h 15 et se terminent vers 15 h 45.

## **19. RAPPORTS D'ATELIERS ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS D'ATELIERS**

Après les ateliers, le ou la secrétaire de chacun des ateliers fait un résumé des sujets discutés.

### **Atelier BA**

M. André Roy, secrétaire de l'atelier, mentionne que trois producteurs étaient présents à l'atelier. Il a été question principalement des activités de l'agence de vente et de l'enquête de coûts de production qui aura lieu en 2020. La résolution suivante a été adoptée.

#### **Résolution**

#### **Objet : Valorisation de la production de bouvillons d'abattage**

- CONSIDÉRANT les différentes façons de produire des bovins ailleurs dans le monde;
- CONSIDÉRANT les aspects positifs de la production du bœuf au Canada et au Québec;
- CONSIDÉRANT les règles environnementales strictes auxquelles sont soumis les producteurs de bouvillons.

Sur motion dûment proposée par M<sup>me</sup> Cindy Côté et appuyée par M. Réjean Turgeon, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud*, catégorie bouvillons d'abattage, demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec :
  - de bâtir un argumentaire et de relever les avantages de la production bovine québécoise et canadienne par rapport aux façons de faire ailleurs dans le monde.

**Représentants au *Comité de mise en marché bouvillon d'abattage (CMMBA)*:**

Sur proposition de M. Réjean Turgeon, appuyée par M<sup>me</sup> Cindy Côté, M. Jules Côté est nommé représentant de la région au sein du CMMBA. Sur proposition de M. Jules Côté, appuyée de M<sup>me</sup> Cindy Côté, M. Réjean Turgeon est nommé substitut au CMMBA.

**Atelier BR et VL**

M. Bertrand Gagné fait le rapport d'atelier. M. Gagné a parlé des activités du comité de mise en marché. Sept producteurs ont assisté à cet atelier. Une résolution a été adoptée.

**Résolution**

**Objet : Projet d'engraissement de bouvillons Holstein « Dairy beef »**

- CONSIDÉRANT que le cahier de charges pour la production de bouvillon Holstein est prêt;
- CONSIDÉRANT que plusieurs études ont été faites depuis deux ans;
- CONSIDÉRANT la nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour les veaux laitiers;
- CONSIDÉRANT la nécessité de diminuer les cas d'euthanasie de veaux laitiers dans les maisons d'encans;
- CONSIDÉRANT que le Comité de mise en marché du bovin de réforme et veau laitier est en attente d'une subvention du MAPAQ.

Sur motion dûment proposée par M. Bertrand Gagné et appuyée M. Marquis Roy, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud*, catégorie bovin de réforme et veau laitier, demande :

- Au *Comité de mise en marché du bovin de réforme et du veau laitier* :
  - de continuer à faire des pressions au MAPAQ afin de concrétiser rapidement le projet d'engraissement de bouvillons Holstein;
  - d'informer davantage les producteurs sur le développement et les avancées de ce projet.

**Représentants au *Comité de mise en marché bovin de réforme et veau laitier (CMMBR)*:**

Sur proposition de M. Bertrand Gagné, appuyée par M. Marquis Roy, M. Sylvain Bourque est nommé représentant de la région au sein du CMMBR. Sur proposition de M. Sylvain Bourque, appuyée par M. Marquis Gilbert, M. Bertrand Gagné est nommé substitut au CMM.

## Atelier VE

M. François Gamache, secrétaire de l'atelier, fait le rapport d'atelier. En tout, 25 producteurs et quatre intervenants étaient présents. L'atelier a servi principalement à discuter de la consultation sur l'obligation de vacciner le troupeau reproducteur avec protection fœtale. À ce sujet, Dr William Larochelle était présent afin de répondre aux questions des producteurs.

Après discussion, les producteurs de veaux d'embouche ont dû répondre à la question suivante par vote secret :

*« Êtes-vous en accord avec l'obligation de vacciner le troupeau reproducteur avec protection fœtale des veaux d'embouche commercialisés dans le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec à compter de la saison 2022-2023? »*

Résultat du vote :

OUI : 13

NON : 12

Deux résolutions furent adoptées :

### **Résolution**

#### **Objet : Assurance stabilisation des revenus agricoles**

- CONSIDÉRANT que l'ASRA a été créée en 1976 pour répondre aux besoins de l'époque;
- CONSIDÉRANT que cet outil a été créé pour intervenir, à l'occasion, lorsque le prix de marché ne couvre pas le coût de production et non de façon récurrente;
- CONSIDÉRANT que cet outil de protection des revenus agricoles, dans sa formule actuelle, ne répond plus aux besoins actuels;
- CONSIDÉRANT que le nombre de vaches de boucherie assurées au Québec a diminué de 42 % de 2010 à 2019;
- CONSIDÉRANT que la liquidité sur les fermes bovines diminue d'année en année à cause d'un écart grandissant entre le coût de production et le prix de vente et par le fait même la hausse de la cotisation ASRA;
- CONSIDÉRANT les investissements, réalisés et à venir, pour le bien-être animal, retrait des animaux de cours d'eau et autres réglementations;
- CONSIDÉRANT les efforts technico-économiques réalisés par les producteurs en améliorant leur efficacité (nombre de vache/utp, poids de vente des veaux, etc.);
- CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour arrêter la liquidation du cheptel de vaches de boucherie québécois.

Sur motion dûment proposée M. Danny Paré et appuyée par M. Luc Turmel, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud*, catégorie veau d'embouche, demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec :
  - de faire les pressions nécessaires auprès de La Financière agricole du Québec pour :
    - Faire passer le taux de participation des producteurs au fonds ASRA de 33,3 % à 15 % ou d'inclure la cotisation dans le modèle ASRA comme une dépense d'entreprise;
    - Ajuster les postes de dépenses étudiés par l'étude du coût de production selon les nouvelles normes agronomiques dictées par le marché et les instances gouvernementales;
    - Ajuster le salaire de l'ouvrier spécialisé selon le contexte économique compétitif des PME du Québec;
    - Comptabiliser les veaux de type boucherie vendus dans les encans réguliers dans la moyenne des ventes du Québec, puisque ces veaux se retrouvent dans les parcs d'engraissements.
  - d'analyser d'autres types de protection du revenu plus adaptés aux réalités économiques et contextuelles d'aujourd'hui (farm bill, etc.).

**Résolution**  
**Objet : Terres**

- CONSIDÉRANT que la production bovine est celle qui a le pire ratio propriété/location des terres nécessaires à sa production;
- CONSIDÉRANT que les productions concurrentes pour la location de terres dégagent de bons bénéfices d'exploitations;
- CONSIDÉRANT que pour être compétitif face aux autres productions, il faudra investir davantage.

Sur motion dûment proposée par M. Danny Paré et appuyée M. Francis Landry, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud*, catégorie veau d'embouche, demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec :
  - de faire les pressions nécessaires à La Financière agricole du Québec afin d'inclure dans le coût de production l'achat de fonds de terre servant à la production (capital);
  - de faire des pressions aux autorités pour permettre à nouveau le déboisement de façon raisonnable (80 % maximum de la superficie de la ferme) pour le secteur bovin comme il est permis pour les petits fruits bio.



### **Représentants au *Comité de mise en marché du veau d'embouche (CMMVE)* :**

Sur proposition de M. Yvon Tardif, appuyée par M. Francis Landry, M. Sébastien Vachon est nommé représentant de la région au sein du CMMVE. Sur proposition de M<sup>me</sup> Rosane Pratte, appuyée par M. Stéphane Poulin, M. Vincent Lessard est nommé substitut au CMM.

### **Ratification**

Finalement, sur proposition de M. Pierre-Luc Nadeau, appuyée par M. Yvon Tardif, il est résolu à l'unanimité d'adopter toutes les résolutions d'ateliers.

Pour ce qui est des postes vacants aux *Comités de mise en marché* (VL et VG), sur motion dûment proposée par M. Jules Côté et appuyée par M. Yvon Tardif, il est unanimement résolu de mandater le conseil d'administration pour pourvoir ces postes vacants.

## **20. ADOPTION DES RÉOLUTIONS SOUMISES EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Quatre résolutions sont adoptées en séance plénière :

### **Résolution**

#### **Objet : Dépôt minimum au programme Agri-investissement**

CONSIDÉRANT qu'Agri-investissement est un programme fédéral-provincial qui permet aux participants de déposer annuellement un montant dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution des gouvernements;

CONSIDÉRANT que depuis 2018, le montant minimal pour un dépôt au programme Agri-investissement est passé de 75 \$ à 250 \$;

CONSIDÉRANT que cette mesure pénalise les petits producteurs.

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Luc Nadeau et appuyée par M<sup>me</sup> Rosanne Pratte, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud* demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec de faire des pressions à La Financière agricole du Québec afin de :
  - réinstaurer le montant du dépôt minimum à 75 \$ au programme Agri-investissement.

### **Résolution**

#### **Objet : Modification de la période de calcul des compensations ASRA**

CONSIDÉRANT que la période de calcul pour les compensations à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est annuelle;

CONSIDÉRANT que les prix peuvent fluctuer énormément au cours d'une année dans le secteur bovin;

CONSIDÉRANT que les producteurs bovins ne vendent pas nécessairement leurs animaux à des intervalles réguliers et fréquents au cours de l'année, comme c'est le cas dans d'autres productions (ex. : porc).

Sur motion dûment proposée par M. Sébastien Vachon et appuyée par M. Frédéric Samson, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud* demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec, en collaboration avec l'UPA, de faire des pressions à La Financière agricole du Québec afin que :
  - la compensation de l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) soit calculée sur une base plus courte (ex. : trimestrielle) au lieu d'annuelle.

#### **Résolution**

##### **Objet : Assouplissement des programmes d'investissement pour les producteurs bovins**

CONSIDÉRANT que la période d'inscription pour le *Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique* s'est terminée le 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT que ce programme ne correspondait pas aux besoins d'une majorité de producteurs bovins;

CONSIDÉRANT que les producteurs bovins ont besoin d'un programme d'aide à l'investissement afin d'améliorer le bien-être de leurs animaux.

Sur motion dûment proposée par M<sup>me</sup> Rosanne Pratte et appuyée par M<sup>me</sup> Thérèse G. Carbonneau, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud* demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec de faire des pressions auprès du gouvernement du Québec afin de mettre en place, pour les producteurs bovins, un programme d'aide à l'investissement plus souple que le programme précédent et qui aurait les caractéristiques suivantes :
  - Permettrait l'achat d'équipements usagés et mobiles;
  - Enlèverait l'obligation d'avoir un professionnel dans le dossier (ex. : agronome), surtout lors de petits investissements;
  - Simplifierait l'accès et diminuerait la paperasse.

#### **Résolution**

##### **Objet : Réduction du délai de traitement à Agri-Stabilité**

CONSIDÉRANT que les délais de traitement pour le programme Agri-stabilité sont très longs, parfois jusqu'à deux ans;

CONSIDÉRANT qu'il en va de la pérennité des entreprises qui ont besoin d'utiliser ce programme.

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Luc Nadeau et appuyée par M. Jules Côté, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des *Producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud* demande :

- Aux Producteurs de bovins du Québec :
  - de faire des pressions auprès de La Financière agricole du Québec pour que les paiements dus dans le cadre du programme Agri-stabilité soient effectués à l'intérieur de six mois.

## **21. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PBQ**

Le Syndicat a droit à 10 délégués pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des PBQ qui se tiendra les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril prochains à Québec. Sur proposition de M. Sébastien Vachon, appuyée par M. Stéphane Poulin, il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de délégués:

M. Sylvain Bourque	M. Jules Côté
M <sup>me</sup> Cindy Côté	M. Bertrand Gagné
M. Simon-Pier Lévesque	M. Pierre-Luc Nadeau
M. Pier-Olivier Samson	M. Yvon Tardif
M. Réjean Turgeon	M. Sébastien Vachon

Et les personnes suivantes comme délégués-substituts :

M. Patrick Fortier  
M<sup>me</sup> Thérèse G. Carbonneau  
M. Danny Paré  
M<sup>me</sup> Colette Gagné  
M. Vincent Lessard  
M. Keven Vachon  
M. Roch Bilodeau  
M. Jimmy Prévost  
M. Luc Turmel

## **22. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE RÉGIONAL AU PLAN CONJOINT ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE**

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Luc Nadeau, appuyée par M. Sébastien Vachon, il est unanimement résolu de clore l'assemblée du groupe régional au Plan conjoint et de rouvrir l'assemblée syndicale.

## **23. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SYNDICALE DES PBQ**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Nadeau, appuyée par M. Sébastien Vachon, il est résolu unanimement de nommer les mêmes délégués et délégués-substituts pour l'*Assemblée générale annuelle syndicale des PBQ* que ceux qui ont été nommés pour l'AGA du Plan conjoint des PBQ, soit :

M. Sylvain Bourque  
M<sup>me</sup> Cindy Côté  
M. Simon-Pier Lévesque  
M. Pier-Olivier Samson  
M. Réjean Turgeon

M. Jules Côté  
M. Bertrand Gagné  
M. Pierre-Luc Nadeau  
M. Yvon Tardif  
M. Sébastien Vachon

Et les personnes suivantes comme délégués-substituts :

M. Patrick Fortier  
M<sup>me</sup> Thérèse G. Carbonneau  
M. Danny Paré  
M<sup>me</sup> Colette Gagné  
M. Vincent Lessard  
M. Keven Vachon  
M. Roch Bilodeau  
M. Jimmy Prévost  
M. Luc Turmel

#### **24. AFFAIRES GÉNÉRALES/DIVERS**

Aucun point n'est traité.

#### **25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Luc Nadeau et appuyée par M. Yvon Tardif, il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 16 h 05. Le président remercie les producteurs pour leur présence et leur participation à leur assemblée générale annuelle.

LE PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

LE SECRÉTAIRE \_\_\_\_\_